

Soutenir les acteurs de l'ESS et accompagner leur structuration

Retrouvez les politiques locales mises en oeuvre par les collectivités adhérentes au réseau sur le site du RTES : www.rtes.fr

► Par des aides directes

- Ouvrir les aides de droit commun aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (en intégrant par exemple l'innovation sociale aux politiques de soutien à l'innovation)
- Subventionner les acteurs de l'ESS, en finançant les dispositifs de mission d'intérêt général portée par ces acteurs (accueil de personnes handicapées, de jeunes enfants, mobilité, action culturelle, insertion par l'activité économique...),
- Lancer des appels à projets, qui permettent à la collectivité de préciser par exemple le domaine d'activités qu'elle souhaite développer, tout en laissant l'initiative aux acteurs pour les types de projets développés,

► Par la qualification des porteurs de projet et des acteurs :

- Organiser des formations pour les salariés et les bénévoles,
- Développer des partenariats avec les universités,
- Soutenir le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)...

► Par la commande publique responsable

- Introduire des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, en veillant à permettre aux acteurs de l'ESS, souvent de petite taille, d'être en capacité d'y répondre.

► Par l'accompagnement à la structuration des acteurs

- Soutenir la création de lieux d'hébergement mutualisés pour les acteurs de l'ESS
- Appuyer les structures d'accueil, d'accompagnement et de financement des entreprises de l'ESS,
- Aider la structuration des acteurs et le développement des filières, avec le soutien aux têtes de réseaux régionales, locales ou thématiques, par exemple autour de l'habitat (éco-construction, réhabilitation de logements), des services à la personne, des déchets, de la mobilité (autopartage, ateliers de réparation de vélos), des circuits courts (soutien aux AMAP), de l'énergie (filière bois-énergie)...

► Par l'implication directe de la collectivité

- Intégrer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce statut relativement récent (une dizaine d'années) et assez méconnu permet d'associer au capital de l'entreprise des acteurs multiples : collectivités, entrepreneurs, clients et salariés, bénévoles.

À noter : la loi sur l'ESS permet un renforcement de la place des collectivités dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif, en portant leur participation au capital de 20 à 50 %, et en fait ainsi un outil majeur du développement local, en lien avec des acteurs privés.

Une démarche participative et transversale

La co-construction

Parce qu'elle porte des pratiques et des valeurs spécifiques, l'ESS doit être portée par une volonté politique en cohérence avec ses modes de faire et ses objectifs. **Les démarches de co-construction des politiques ESS avec les têtes de réseaux et les acteurs sont ainsi essentielles.**

Comment ?

- Mobiliser les réseaux et les acteurs de l'ESS pour l'écriture du plan de développement,
- Organiser des espaces de concertation et de co-construction : fabriques et rendez-vous territoriaux de l'ESS, comités de suivi, commissions extra-municipales, comités départementaux de l'ESS...

La transversalité interne

Même si aujourd'hui elle est souvent rattachée au volet économique car elle est créatrice d'emplois, l'ESS relève de tous les services de la collectivité. Il est important de sensibiliser élus et techniciens à cette transversalité et de mettre en place des habitudes de travail qui y répondent.

Comment ?

- Informer et former les élus et techniciens des autres services
- Désigner un correspondant ESS dans chaque service qui pourra faire remonter les informations et être « ambassadeur » au sein de l'équipe.
- Mettre en place des modes d'organisation transversaux : ponctuellement autour de projets, régulièrement avec des réunions inter-services, sur la durée avec des comités de pilotage...

Le RTES vous accompagne

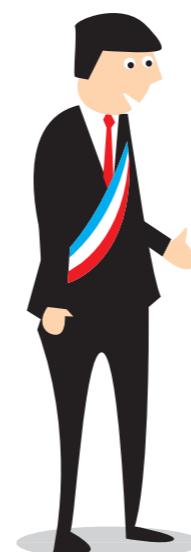
Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit aujourd'hui plus de 130 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. **Créateur de liens**, il met en relation les collectivités qui se retrouvent face à des questionnements, difficultés ou enjeux similaires dans la construction ou la mise en place de leurs politiques d'ESS. **Lieu ressource**, il capitalise les expériences de ses collectivités adhérentes, en favorise le transfert, forme et informe les élus et techniciens. **Force de proposition**, il porte la voix de ses adhérents pour renforcer l'appui des politiques publiques en ESS aux niveaux local, national et européen.

Pour rejoindre le réseau, rendez-vous sur www.rtes.fr



L'économie sociale et solidaire et les collectivités locales

> Points de RepèRSS



“L'économie sociale et solidaire est un modèle économique à part entière, apportant des réponses aux besoins de nos territoires.”

[Déclaration commune des réseaux de collectivités locales, mars 2013]

Actualisé en juillet 2019 -
1ère édition septembre 2015

1

L'ESS en quelques mots...

• Une économie à l'histoire ancienne et aux valeurs actuelles

Si l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans une histoire ancienne, avec les premières associations ouvrières du 19ème siècle, les coopératives de consommateurs et d'habitants, les sociétés de secours mutuel..., **ses modes de faire font écho aux préoccupations d'aujourd'hui**. Les crises financière, économique, sociale et écologique que traverse la société transforment en profondeur nos manières de faire. L'abstention croissante et la démobilisation citoyenne obligent à repenser la place et le rôle des habitants, des acteurs économiques, des élus. Symptômes de ce changement, les notions de développement durable, d'économie collaborative, de démocratie participative, d'innovation sociale, de biens communs irriguent les discours et les champs d'activités.

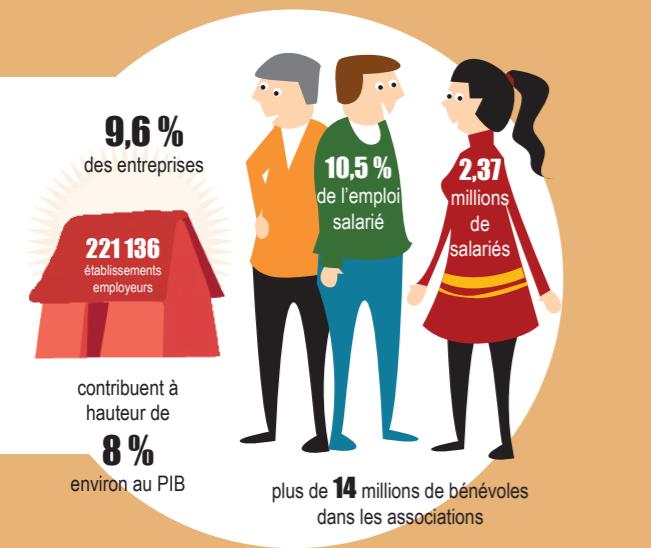
• Une économie plurielle et participative

Parce qu'elle conjugue développement économique, lutte contre l'exclusion, responsabilité écologique et participation citoyenne, l'**ESS est plus que jamais en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux et environnementaux**. S'appuyant sur la mobilisation citoyenne, elle marque l'implication des habitants, des acteurs et des élus dans le développement d'une société plus solidaire.

La loi sur l'ESS

Adoptée fin juillet 2014, la loi sur l'ESS s'est donnée pour ambition "d'encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement".

Définir le **périmètre** de l'ESS et le concept d'utilité sociale, contribuer à la **structuration**, la **représentation**, la **promotion** et le **financement** de l'économie sociale et solidaire, favoriser l'innovation sociale et la reprise d'entreprises par les salariés, reconnaître les **Pôles Territoriaux de Coopération Economique** et les monnaies locales complémentaires, sécuriser les subventions des associations... Ces mesures inscrites dans la loi constituent des avancées majeures pour ce secteur riche de potentialités et véritable alternative pour préparer l'économie de demain.



2

Le rôle décisif des collectivités

• Une économie qui croise les compétences des collectivités

La création d'un secrétariat d'État à l'Économie Solidaire a marqué, en 2000, les prémisses d'une politique nationale en faveur de l'ESS.

Les collectivités locales ont ensuite pris en main le développement de cette économie, qui s'ancre avant tout sur les territoires. Par ses domaines d'activités, ses modes de faire et ses valeurs, l'ESS croise en effet la **mission d'intérêt général et les différentes compétences des collectivités** : développement économique bien sûr, mais aussi petite enfance, transport, tourisme, culture, innovation, recherche, santé, logement...

Depuis une dizaine d'années, des politiques territoriales de soutien à l'économie sociale et solidaire se sont ainsi développées, à tous niveaux territoriaux.

En 2012, la création d'un ministère dédié puis d'un secrétariat d'État marquent une étape dans la reconnaissance de l'ESS à échelle nationale. En juillet 2014 est votée la loi sur l'économie sociale et solidaire.



• Un engagement fort des collectivités en faveur de l'ESS

À la suite d'un premier engagement des réseaux nationaux de collectivités en faveur de l'ESS remis au gouvernement en 2013, un **Appel des élus locaux en faveur de l'ESS** a été lancé en juin 2015. Cet appel, signé à ce jour par les réseaux de collectivités et par plus de 300 élus locaux, réaffirme avec force l'intérêt des collectivités pour l'ESS, et leur engagement en faveur notamment de la mise en œuvre de stratégies territoriales d'ESS, du soutien à l'innovation sociale, et au développement des achats responsables.

Aller plus loin

- Télécharger et signer l'**appel national des élus locaux en faveur de l'ESS** (juin 2015).
- Retrouver les principales mesures de la **loi sur l'ESS**, sur www.rtes.fr

* L'Association des Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France, l'Assemblée Des Communautés de France, l'Association des Maires de Grandes Villes de France, l'Association des Maires Ruraux de France, l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays, et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire.

3

Pourquoi mettre en place une politique en faveur de l'ESS ?

• Pour soutenir la création d'emplois et d'entreprises non délocalisables

L'économie sociale et solidaire conjugue développement économique et aspirations sociales, autonomie et solidarité. Sur les territoires, elle participe d'un modèle de développement « inclusif » qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social (par exemple en réinsérant, grâce au travail, des personnes éloignées de l'emploi, en développant des services de proximité dans les territoires,...).

L'ESS est souvent le premier employeur en milieu rural et est une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones défavorisées. Face à la crise, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont mieux résisté, même si aujourd'hui l'emploi associatif commence à être fragilisé.

• Pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises

Au-delà de son impact en termes d'emplois, l'économie sociale et solidaire **apporte des réponses à des besoins non satisfaits des habitants** et est un facteur important d'attractivité locale : la présence par exemple de services de garde petite enfance, d'associations culturelles, d'associations sportives, est un élément essentiel pour l'image d'un territoire.

• Pour favoriser l'innovation sur les territoires

L'une des dimensions souvent méconnues de l'économie sociale et solidaire est **sa capacité d'innovation économique et sociale** : nouveaux services, nouveaux métiers, nouvelles formes de gouvernance, ... L'économie sociale et solidaire défriche de nouveaux modes de faire : elle a été pionnière des filières de recyclage (papier, textile, déchets électroniques...), dans les modes de production et distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne, circuits courts,...), dans les questions de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable,...).

• Pour assurer une cohésion sociale et territoriale

Mobilité accessible et durable, services de proximité, activités associatives et culturelles, développement économique local... l'ESS **contribute à travers ses activités, au lien social et à la cohésion territoriale**. Elle croise les enjeux des politiques publiques menées par les collectivités locales : politique de la ville, sociale, économique, culturelle, d'aménagement... En territoire rural comme urbain, l'ESS favorise le « vivre ensemble » et la lutte contre les inégalités et les formes de discriminations.

4

Construire une politique en faveur de l'ESS : quelques axes d'intervention

Construire une politique d'ESS nécessite de bien connaître son territoire, ses acteurs, de maîtriser les dispositifs existants (aides, soutiens...) et, surtout, demande du temps.

Qu'ils soient représentants de petites communes, de départements ou de régions, les élus se retrouvent souvent confrontés à des interrogations similaires. Voici quelques axes d'intervention possibles, basés sur des exemples concrets qui ont été mis en place par des collectivités adhérentes au RTES.

Connaître et faire connaître

Retrouvez les politiques locales mises en œuvre par les collectivités adhérentes au réseau sur le site du RTES : www.rtes.fr

► Connaître

• Lancer un **diagnostic territorial partagé** pour établir les forces, faiblesses, acteurs en présence et besoins du territoire, et, collectivement, imaginer les moyens d'y répondre

• **Organiser des rencontres** avec et entre les acteurs du territoire, pour se connaître et initier des coopérations (petits déjs de l'ESS, réunions thématiques...)

► Faire connaître

• Participer ou favoriser la présence d'acteurs à des **événements** (Mois de l'ESS, Forums de l'Emploi, salons de la création d'entreprises...)

• Réaliser des guides thématiques, des sites Internet, publier des articles dans les journaux institutionnels...

• Lancer des campagnes en faveur du commerce équitable ou de la finance solidaire,...

